

ARRÊTÉ DEP-2026-274 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D. 222-31 à D. 222-33, D. 337-22 et D. 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance pour la session 2026 dans l'académie de Versailles, département du Val d'Oise, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Catherine MAGNE, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Valérie PANZANI, enseignante

Enseignants :

Madame Caroline ALTIPARMAK

Madame Djamila AIT HOCINE

Madame Barbara BOUCHER

Monsieur Zine El Abidine TAYAB

Professionnelles :

Madame Claire MANSARD

Madame Bénédicte FRADELIZI-THEPOT

Madame Elsa OJEA

Madame Marie-Claude MICHELY

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET